



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

ED/BAS/2006/RP.1/H/1REV

***L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ETRANGERES DANS LES ECOLES  
ELEMENTAIRES PUBLIQUES DE PARIS***

MAI 2006

RAPPORT ETABLI A LA DEMANDE DE LA DIVISION  
POUR LA PROMOTION D'UNE EDUCATION DE QUALITE

RAPPORT ETABLI A LA DEMANDE DE LA DIVISION  
POUR LA PROMOTION D'UNE EDUCATION DE QUALITE

Enquête réalisée par un groupe d'étudiantes du Master Affaires publiques de **Sciences-Po de Paris** Laurence Artigou, Loriane Franco, Daphné Gripp, Marianne Millet, Mathilde Rouch Léa Telleschi.

Revu par Sandrine Regiec, Unesco

## TABLE DES MATIERES

Introduction	4
Contexte de l'enquête et méthodologie	5
<b>CHAPITRE 1</b>	
<b>Programme de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles primaires</b>	7
Programme de l'éducation nationale concernant les langues étrangères	7
L'enseignement linguistique correspond le plus souvent aux recommandations des textes officiels.	8
Un enseignement aussi important que les autres et qui s'efforce de rester ludique	9
Défis 1 Mettre l'accent sur la programmation	10
Défis 2 Promouvoir la cohérence de l'enseignement des langues par la continuité entre niveaux	10
<b>CHAPITRE 2</b>	
<b>Organisation de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles primaires publiques</b>	12
Eventail des langues offertes	12
Temps consacré à l'enseignement des langues étrangères	14
Moyens mis à disposition des écoles	14
Des initiatives peu connues néanmoins intéressantes	15
<b>CHAPITRE 3</b>	
<b>Profil et formation des enseignants</b>	16
Profil professionnel des enseignants de langues étrangères à l'école primaire	16
Renforcer et améliorer la formation des enseignants	17
<b>CHAPITRE 4</b>	
<b>La diversité linguistique et la promotion du plurilinguisme : Défis ?</b>	18
<b>Partie A : L'apprentissage des langues étrangères</b>	
L'apprentissage des langues comme ouverture culturelle	18
L'apprentissage des langues comme projet d'école, lieu de vie	19
Le programme d'enseignement des langues et culture d'origine : facteur de cohésion sociale.	20
<b>Partie B : Politique linguistique locale associant les acteurs du système éducatif, les élus locaux, les autorités consulaires</b>	24
<b>Partie C : Défis et propositions</b>	24
Synthèse et conclusion	28
Annexe Questionnaire directeur/Questionnaire parents/résultats	30
Bibliographie	41

## Introduction

La mondialisation des échanges et les progrès de la construction européenne ne cessent d'évoluer, les pouvoirs publics sont appelés à une réforme linguistique orientée vers le **plurilinguisme** composante majeure de la **diversité culturelle** ; celle-ci étant considérée comme facteur de la paix et de la démocratisation, du développement et d'une mondialisation plus équitable.

Dans un premier temps l'enquête, réalisée par la section Master Affaires publiques de Sciences-Po Paris a constitué l'ensemble des données pour les écoles primaires à Paris, dans un deuxième temps les résultats de l'enquête ont été structurés, complétés, l'étude a été revue et élargie par des pistes de réflexions dans un contexte national.

### Objectifs de l'enquête :

- De déterminer le **degré de variété des langues enseignées** dans les écoles élémentaires de Paris, de manière à mesurer l'ouverture du système éducatif français à d'autres cultures et d'autres pays.
- De souligner les **bonnes pratiques** de ces écoles en terme d'apprentissage des langues, dans l'optique d'en faire éventuellement profiter les systèmes éducatifs étrangers.
- D'appréhender, enfin, les **défis constatés** dans les différentes écoles, de manière à proposer certaines améliorations nécessaires permettant d'accéder à une meilleure qualité d'apprentissage.

### Limite de l'étude

On considère dans cette étude que le débat politique a déjà débouché sur un certain nombre de principes, et que la question est de savoir quelles mesures permettront le mieux de les mettre en œuvre. A cette étape se posent les questions de ce qui fonctionne et des défis nouveaux. C'est à ce niveau que l'on situera, pour les besoins de cette étude, l'apprentissage des langues étrangères. Le cadre de l'enquête est limité à l'enseignement des langues étrangères dans les écoles primaires à Paris (Cycle 2 et **Cycle 3**)-Enfants âgés de 7 à 11 ans.

Il est à noter que les langues régionales n'y seront pas intégrées, bien qu'elles fassent partie intégrantes des programmes officiels au même titre que les autres langues vivantes

Dans un premier temps l'enquête permettra une récolte de données, de résultats statistiques précis et d'une analyse et comparaison avec les textes officiels, dans un deuxième temps les défis constatés dans les différentes écoles dans le but d'accéder à une meilleure qualité de l'apprentissage.

## **Contexte de l'enquête et méthodologie**

L'analyse de l'enseignement des langues dans les écoles primaires de Paris a été rendue possible par le Rectorat de Paris qui a mis à disposition les coordonnées des écoles publiques de la ville, la documentation officielle et a soumis certaines pistes de réflexion.

### **Approches de l'étude :**

- Une approche globale et quantitative nous permettant de dresser un panorama de l'enseignement des langues à Paris au cours de l'année 2005-06.
- Une dimension plus individuelle et qualitative, afin de cibler les projets linguistiques les plus intéressants.

Dans ce contexte, nous avons adressé aux 334 directeurs d'établissement un questionnaire par voie électronique, destiné à établir des données statistiques précises. Nos interrogations visaient à cerner l'ensemble des problématiques liées aux langues et notamment :

- Le profil sociologique des enfants et des enseignants (part des enfants non francophones dans l'école ; statut et origine des enseignants).
- Les moyens matériels et pédagogiques dédiés aux langues.
- La cohérence du système, notamment la coordination avec l'enseignement secondaire et la continuité assurée à l'école dans l'enseignement linguistique.
- L'existence d'un projet d'école, valorisant l'approche culturelle de la langue (voyage, correspondants, animations...).

Afin de répondre à ces questions d'analyse, nous avons combiné des méthodes de recherche qualitatives et quantitatives dans le but de rassembler l'information désirée et d'assurer sa validité.

Dans cette optique, nous avons favorisé les questions appelant une réponse binaire, afin de faciliter l'exploitation et la lisibilité des résultats. Suite à nos relances téléphoniques, nous avons pu obtenir 76% de réponses.

Ces retours nous ont permis d'élaborer un panel de directeurs particulièrement sensibles à la problématique linguistique et/ou proposant un enseignement spécialisé dans une langue peu enseignée. Nous avons ainsi effectué une vingtaine d'entretiens personnalisés, dont la répartition géographique s'est établie de façon homogène sur l'ensemble des arrondissements.

Ces interviews ont donné un contour plus précis à notre étude en mettant en valeur de nouvelles dimensions :

- L'insistance sur les défis communs auxquels l'enseignement actuel des langues à Paris est confronté.
- La mise en lumière de la diversité des projets mis en œuvre au niveau local, afin de sensibiliser les jeunes enfants à la diversité linguistique et culturelle.

- La propension particulière des directeurs proposant un autre enseignement que l'anglais à s'inscrire dans une démarche volontaire, notamment lorsque l'école dispose d'un cadre spécifique (accords diplomatiques).

Enfin, nous avons souhaité établir un contact direct avec les parents d'élèves, premiers éducateurs des enfants.

Cette analyse est nécessairement parcellaire, puisque nous avons dû obtenir l'accord des directeurs pour diffuser un questionnaire spécifique au sein de l'école. Les retours sont donc imparfaitement représentatifs car liés aux entretiens que nous avons pu réaliser. Les réponses sont en outre souvent incomplètes, les enfants ayant parfois eux-mêmes souhaité nous répondre.

Dans cette optique, ce rapport, s'il n'offre pas d'exactitude scientifique parfaite (76% de réponses, diversité de la qualité des retours), a cherché à laisser s'exprimer l'ensemble des acteurs de l'enseignement linguistique à Paris aujourd'hui.

## Etapes de l'enquête

### ■ Recherche documentaire étendue

#### ■ Contacts, réunions et visites aux

- ▶ Rectorat dans le but d'une stratégie d'action avec l'UNESCO
- ▶ Écoles publiques de Paris
- ▶ CIEP (Centre international d'études pédagogiques)

#### ■ Enquêtes destinées aux

- ▶ Directeurs d'établissements
- ▶ Parents d'élèves

#### *Moyens de l'enquête*

- ▶ Interviews
- ▶ Questionnaires

### ■ Analyse et synthèse

## CHAPITRE 1

# Programme de l'enseignement des langues étrangères dans les écoles primaires publiques de Paris

---

### Introduction

Dans ce chapitre seront précisés les priorités du programme officiel, l'évaluation de l'application des priorités de la réforme, les défis concernant les contenus des programmes suivis de propositions.

Les sources sont tirées des résultats de l'enquête et des textes officiels (i).

### 1. Les programmes de l'éducation nationale concernant les langues étrangères

Avant de rentrer dans le corps de l'enquête, il convient de présenter les priorités programmes de l'Education Nationale française, en ce qui concerne l'apprentissage des langues étrangères.

Rappelons tout d'abord que la France se trouve, actuellement, dans une phase de transition en ce qui concerne l'apprentissage des langues vivantes dans le primaire (maternelle et élémentaire). En effet, à partir de la rentrée 2002 et jusqu'à la rentrée 2005, l'enseignement des langues vivantes était obligatoire seulement lors du cycle des approfondissements, ou Cycle 3: CE2, CM1 et CM2.(Enfants de 8 à 10 ans) Pour ces classes, c'est pour l'instant un « **programme transitoire** » qui s'applique. Prenant acte du fait que les élèves de cycle 3 n'ont parfois jamais reçu d'enseignement de langues vivantes auparavant dans leur scolarité, ils bénéficieront d'un programme adapté, jusqu'à la rentrée 2009 pour les CM2 (voir tableau 1.1).

Mais à partir de la rentrée 2005, pour le cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), et de la rentrée 2008 pour le cycle des approfondissements, un nouveau « **programme définitif** » sera établi. Ce programme est, officiellement, déjà entré en application dans les classes de Grande Section de Maternelle (il est à noter que dans la réalité, beaucoup d'écoles ont eu des difficultés à mettre en application cette exigence notamment du fait d'un manque de moyens et de professeurs habilités à l'enseignement des langues).

Ainsi, au fil des ans, le programme définitif s'appliquera progressivement à tout le cycle 2 puis au cycle 3, à mesure que les nouveaux élèves actuellement en grande section de maternelle passeront d'un niveau au niveau supérieur.

---

i [bulletin officiel \[B.O.\]](http://www.education.gouv.fr/bo/2006/23/MENE0601048C.htm) n° 23 du 8 juin 2006  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/23/MENE0601048C.htm>

Le tableau ci-dessous récapitule ces informations :

**Tableau 1.1 : Cycles de l'école maternelle en France**

		<b>Application du programme transitoire</b>	<b>Date d'entrée en vigueur du programme définitif</b>
Cycle des apprentissages fondamentaux	Grande section		Rentrée 2005
	Cours préparatoire		Rentrée 2006
	Cours élémentaire 1		Rentrée 2007
Cycle des approfondissements	Cours élémentaire 2	Rentrées 2002 à 2007 (incluses)	Rentrée 2008
	Cours moyen 1	Rentrées 2003 à 2008 (incluses)	Rentrée 2009
	Cours moyen 2	Rentrées 2004 à 2009 (incluses)	Rentrée 2010

*source : Bulletin Officiel Hors-série n°4 du 29 août 2002, [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)*

Il convient donc de préciser que notre enquête a uniquement été effectuée dans les écoles élémentaires (ce qui exclut d'office les classes de maternelle). Dès lors, si l'on en croit le tableau ci-dessus, seul le cycle 3 aurait dû bénéficier d'un enseignement de langues. Or, au cours de notre enquête, nous avons pu constater que certaines écoles proposaient l'apprentissage d'une langue étrangère dès le CP, ou le CE1, aidées pour ce faire par divers organismes extérieurs (les ambassades par exemple). Ces cas restent cependant isolés, et l'existence de tels programmes est principalement liée au fait que Paris est une capitale de renommée mondiale, où les ambassades étrangères sont actives dans la promotion de leur culture et de leur langue, et aident de ce fait les écoles.

## 2. L'enseignement linguistique correspond le plus souvent aux Recommandations des textes officiels s'appliquant aux écoles

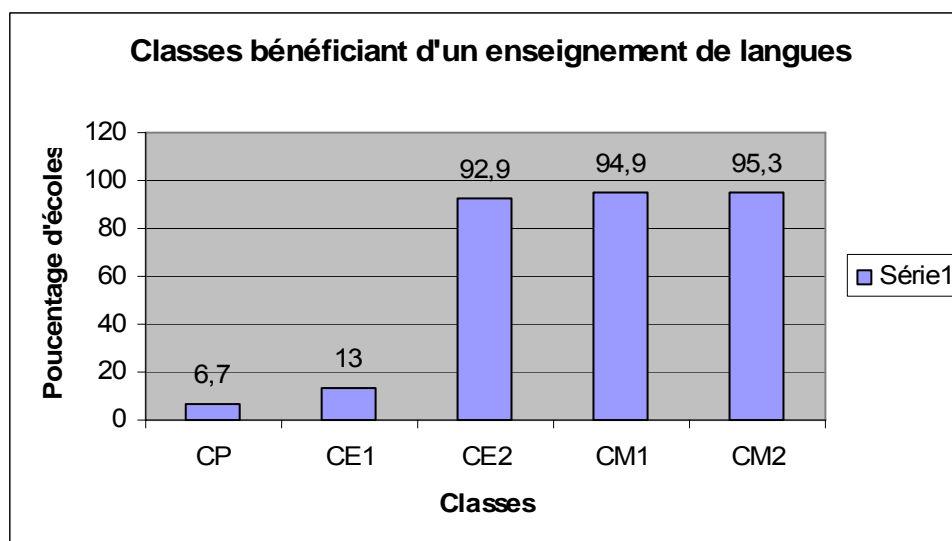
L'enseignement linguistique correspond le plus souvent aux recommandations des textes officiels s'appliquant aux écoles. Dans 22% des écoles, l'enseignement des langues est instauré depuis moins de 5 ans. 28% des écoles le proposent depuis 5 à 10 ans, et seulement 7% depuis plus de 10 ans.

Toutefois, rappelons que l'enseignement linguistique n'est obligatoire à partir du CE2 que depuis 2002 :

- Dans 78% des écoles, seul le cycle 3 est concerné, ainsi que les textes l'imposent.
- La durée de l'enseignement hebdomadaire est, de même, celle préconisée dans 85 % des écoles (soit 1h30).



Figure 1.1 : Classes bénéficiant d'un enseignement de langues



*On n'arrive pas à 100% pour le CE2, CM1 et CM2 en raison de problèmes ponctuels de gestion du corps enseignant, tels que mutations, congés maternités, affectations d'assistants...].*

Si l'apprentissage des langues n'est obligatoire à partir du CE2 que depuis 2002, 35% des écoles ont commencé il y a plus de 5 ans, et dans quelques cas l'enseignement des langues est proposé depuis une vingtaine d'années.

### 3. Un enseignement aussi important que les autres et qui s'efforce de rester ludique

L'enseignement des langues est organisé comme celui des autres matières : dans 93% des écoles, les élèves ont un cahier de langue, et dans 64% leurs sont données des devoirs à la maison (alors même que cela n'est pas prévu dans les textes officiels). La présence d'une rubrique réservée aux langues dans le bulletin constitue également un élément susceptible de favoriser la considération de cet enseignement comme une matière à part entière. La part de l'enseignement représente environ une part de 10% de l'ensemble des matières.

Evaluation ne signifie pas toujours notation, et une part importante des écoles ont fait le choix de ne donner qu'une appréciation, ou de passer de l'évaluation à la notation au cours du cycle 3. Il existe en général une progression, allant de la simple initiation au CE2 à un réel apprentissage au CM2, apprentissage d'autant plus important lorsqu'il pourra être poursuivi en 6<sup>ème</sup>. **L'enseignement des langues se caractérise ainsi par un formalisme grandissant au fil des classes.**

**Un apprentissage centré sur des activités de communication, il existe une réelle volonté de privilégier l'oral**, qui a été souligné par de très nombreux directeurs et 81% des écoles ont recours à des « jeux de rôle », mises en situation qui peuvent aller de la récitation de comptines, à la mise en place de sketch ou mini pièces de théâtre.

**Il arrive également que l'enseignement des langues s'étende en dehors du champ horaire qui lui est officiellement consacré accompagnant ainsi les élèves dans d'autres activités scolaires.**

Ainsi, une maîtresse habilitée en espagnol utilise au quotidien quelques mots courants dans cette langue, plusieurs écoles font EPS dans la langue enseignée, et une école du 17<sup>e</sup> propose un enseignement de sciences en allemand : les élèves vont étudier à la « maison des sciences » de la circonscription où un enseignant germaniste se joint à la maîtresse pour dispenser une leçon, le thème étant ensuite plus largement exploité en classe d'allemand.

**Le fait d'initier tôt les enfants à une langue, peut apparaître comme un véritable atout,** d'autant plus lorsque ce n'est pas l'anglais et qu'ils ont la chance de pouvoir bénéficier d'une classe bilingue au collège (c'est-à-dire dans une classe où leur sera enseigné l'anglais *plus* une autre langue). De plus, dans les cas où un partenariat a pu être mis en place entre une école primaire et un collège du secteur, la classe bilingue est le plus souvent réservée aux enfants provenant de cette école et le programme se base sur leurs acquis. Arriver à mettre en place un tel partenariat est un réel enjeu pour les écoles élémentaires qui n'enseignent pas l'anglais, car il s'agit pour elles d'une garantie de continuité et donc de cohérence, susceptible d'emporter l'adhésion des parents parfois réticents.

### 3.1 Défis 1: Mettre l'accent sur la programmation

S'il existe une programmation nationale globale concernant l'enseignement des langues au primaire, une programmation plus détaillée par classe au niveau de chaque école semble parfois faire défaut. Celle-ci apparaît pourtant indispensable au suivi de la progression des élèves et à la cohérence de l'enseignement. Une telle construction de l'enseignement des langues sur des bases solides devrait de plus favoriser l'intégration d'élèves en situation d'échec scolaire, notamment dans les zones jugées sensibles, où le manque de cohérence et de continuité peut nuire à la prise au sérieux par les élèves des intervenants et de l'enseignement en général. Cet effort de programmation favoriserait également la coordination entre le primaire et le secondaire dans l'intérêt des élèves dont les acquis pourront être plus facilement pris en compte.

### 3.2 Propositions

Encourager les directeurs à élaborer une programmation effective entre les classes, à défaut d'une programmation nationale qui constituerait pourtant la solution la plus cohérente. Les progrès des élèves pourraient ainsi être suivis et pris en compte lors de leur passage en 6<sup>ème</sup>.

### 3.3 Défis 2: Promouvoir la cohérence de l'enseignement des langues par la continuité entre le niveau de l'école élémentaire et le collège.

L'enseignement des langues se doit d'être dispensé dans une perspective de continuité et basé sur une ligne logique. Une telle continuité n'est actuellement pas toujours optimisée compte tenu des contraintes qui pèsent sur les directeurs.

La langue enseignée à l'école dépend en effet largement de l'habilitation des professeurs ou de la disponibilité des intervenants ou assistants envoyés par le Rectorat. Dès lors, il apparaît important d'aider les écoles à clarifier leurs choix en matière de langues et de leur donner les moyens de se tenir au programme ainsi fixé.

Si une école décide par exemple de n'enseigner que l'allemand, elle doit pouvoir garantir aux élèves la possibilité de suivre cette langue d'une année sur l'autre comme gage de continuité avec le collège. Cette cohérence au niveau de l'école semble constituer un pré requis indispensable à la continuité avec le collège.

En effet, il apparaît important qu'un élève ayant bénéficié d'une initiation à l'allemand à partir du CE2 puisse continuer l'apprentissage de cette langue au collège.

Néanmoins, compte tenu du caractère parfois instable de l'enseignement des langues au primaire, les collèges peuvent se montrer réticents à s'engager dans une démarche d'ouverture de classes de langue supplémentaires. Cette continuité semble pourtant trouver une réponse satisfaisante dans les classes bilingues qui permettent aux élèves non seulement d'apprendre l'anglais au collège, mais également de poursuivre une langue moins courante qu'ils auraient commencé à l'école. De plus, l'existence de classes bilingues dans le collège du secteur constitue généralement un argument capable d'emporter l'adhésion des parents souvent réticents à ce qu'une langue autre que l'anglais soit enseignée à leurs enfants en élémentaire. Ainsi, cette pratique qui a fait ses preuves gagnerait à être étendue. La continuité avec le collège semble également passer par la prise en compte des acquis des élèves une fois arrivés en 6<sup>ème</sup> et de leur progression. En effet, afin d'être efficace, il paraît important que l'enseignement des langues au collège puisse partir des connaissances déjà acquises par les élèves.

### 3.4 Propositions

- Encourager les écoles à clarifier leurs choix en termes d'enseignement linguistique. A ce titre, deux solutions apparaissent envisageables : concevoir les langues soit comme un apprentissage soutenu et suivi du CE2 au CM2, soit comme une ouverture culturelle, justifiant ainsi que les élèves expérimentent plusieurs langues au cours de leur scolarité. Quel que soit le choix fait par les écoles, l'important est que celui-ci puisse être cohérent. Il s'agit notamment pour celles qui feraient le choix d'un apprentissage linguistique approfondi, de leur donner les moyens de garantir une réelle continuité dans l'enseignement de la langue retenue.
- Prendre en compte la langue d'habilitation du professeur des écoles lors de son affectation. Cette spécialisation du profil de poste, comme cela se fait en université, pourrait garantir une meilleure continuité dans l'enseignement des langues à l'école élémentaire.
- Introduire l'évaluation en langues à l'entrée en 6<sup>ème</sup> afin de créer des groupes de niveaux et de faciliter ainsi la continuité du primaire au secondaire, et développer les classes bilingues.
- Instituer un coordinateur par circonscription, interface entre la mairie, le collège, l'école et le rectorat. Celui-ci aurait alors pour rôle d'effectuer un suivi des projets menés et d'assurer la stabilité et le dialogue entre ces différents acteurs.

## CHAPITRE 2

### Organisation de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles primaires publiques

#### Introduction

Ce chapitre aborde les caractéristiques principales de l'organisation de l'enseignement, l'éventail de langues proposées officiellement, le temps consacré à l'enseignement des langues, les moyens mis à disposition et enfin les initiatives.

#### 1. Eventail des langues enseignées

L'étude de la répartition des langues enseignées dans les écoles de Paris révèle l'importance relative de l'anglais dans les enseignements proposés (voir tableau ci-dessous).

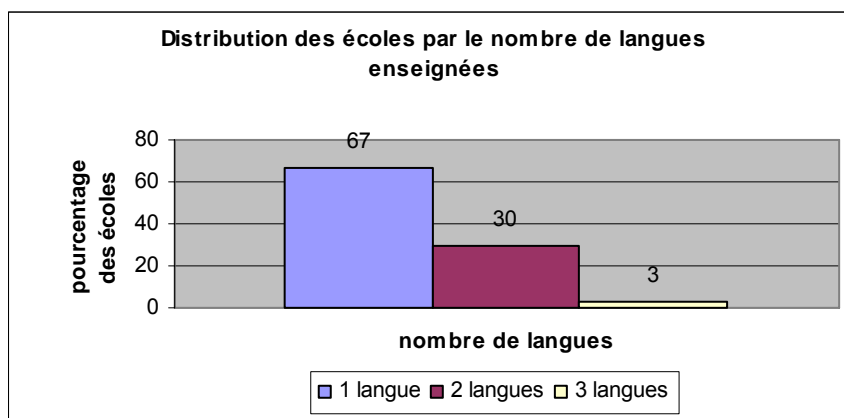
**Tableau 2.1 : Répartition des langues enseignées dans les écoles primaires**

Anglais	Allemand	Italien	Espagnol	Portugais	Chinois
90,2 %	29,5 %	8,7 %	7,5 %	2 %	1,2

*Les chiffres présentés dans ce tableau sont supérieurs à 100% en raison de l'enseignement, dans environ un tiers des écoles, de plusieurs langues étrangères ; dans ces cas, les deux ou trois langues ont été prises en compte. On interprètera donc ces chiffres de la manière suivante : env. 89 % des écoles dans Paris enseignent l'anglais*

#### Divergence sur le nombre et la nature des langues enseignées

**Figure 2.1: Nombre de langues enseignées**



### 13 L'enseignement des langues étrangères dans les écoles primaires de Paris

Le choix entre plusieurs langues étrangères s'avère possible, les statistiques montrent que l'anglais reste la langue la plus choisie. Ainsi, si une majorité des écoles enseigne une langue, une part significative en propose deux. Il faut noter que lorsque plus d'une langue est enseignée, les élèves n'ont généralement pas le choix de la langue supplémentaire qu'ils étudient, celui-ci dépendant surtout de la disponibilité des professeurs.

#### *Enseignement d'une langue unique :*

**Tableau 2.2 : Distribution des écoles enseignant une langue**

langues	Anglais	Allemand	Italien	Espagnol	Portugais	Chinois
%d'écoles	<b>57,9%</b>	<b>3,5%</b>	<b>2,8%</b>	<b>1,9%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,6%</b>

#### *Enseignement de deux langues :*

**Tableau 2.3 : Distribution des écoles enseignant deux langues**

Langues	Anglais Allemand	Anglais Italien	Anglais Arabe	Anglais Espagnol	Allemand Italien	Anglais Portugais	Anglais Chinois	Italien Espagnol	Portugais Allemand
%d'écoles	<b>21,4%</b>	<b>2,8%</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,3%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,6%</b>

#### *Enseignement de trois langues :*

**Tableau 2.4 : Distribution des écoles enseignant trois langues**

Langues	Anglais Allemand Espagnol	Anglais Espagnol Italien	Anglais Allemand Portugais	Anglais Allemand Italien	Anglais Allemand Portugais
%d'écoles	<b>1,9%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,3%</b>

**Une grande tendance se dégage: la prédominance de l'anglais.** Au total, 90% des écoles enseignent l'anglais, 29% enseignent l'allemand, 8% l'italien, 7% l'espagnol, 2% le portugais, 1% des écoles enseignent le chinois.

#### **Facteurs limitant l'offre**

L'anglais, première langue de communication internationale, est de ce fait prioritairement enseigné. Ceci répond au désir des parents qui sont nombreux à privilégier l'apprentissage de cette langue. On peut également et bien sûr y voir une conséquence de l'importante diffusion de la culture anglo-saxonne. Ainsi, un directeur nous a fait part de l'échec de sa tentative de mettre en place des activités en allemand, abandonnée en raison du faible taux de participation des élèves tandis qu'un autre au contraire est parvenu à convaincre les parents de l'intérêt d'une telle initiative en organisant pour eux un cours du soir ponctuel à l'image du cours de langue de leurs enfants.

Dans cette perspective, l'apprentissage de deux langues peut apparaître comme une solution idéale: dans 95% des cas, lorsque deux langues sont enseignées, l'une des deux est en effet l'anglais. C'est par exemple le choix qu'a fait une école du 5<sup>e</sup> arrondissement, qui a conclu il y a une dizaine d'années un partenariat avec l'ambassade d'Italie.

L'italien y est donc enseigné à raison de 2 fois 45 minutes par semaine du CP au CM1, mais seulement une demi-heure par semaine en CM2, dans des cours de « consolidation des acquis », car on y enseigne aussi l'anglais durant une heure trente. Cette solution permet aux enfants de maintenir leur niveau d'italien, tout en commençant l'anglais pour préparer l'entrée en 6<sup>ème</sup>.

Il faut enfin préciser qu'en matière d'enseignement des langues, tout n'est pas une affaire de choix, mais également d'opportunités. Ainsi, la prédominance de l'anglais s'explique aussi par l'importante proportion de professeurs des écoles habilités (41% des enseignants de langue), et le fait que ceux-ci le soient majoritairement en anglais. Il faut également noter à ce sujet que la prédominance de l'anglais répond aussi à une logique pragmatique, liée à un objectif de continuité pédagogique : il est en effet plus facile d'assurer la continuité des enseignements de langue en anglais que dans d'autres langues moins courantes pour lesquelles les professeurs sont plus rares et aussi plus difficiles à remplacer en cas de départ.

## 2/Temps consacré à l'enseignement des langues étrangères

### *Tiré des textes officiels*

**Deux séances hebdomadaires de 45 minutes** sont obligatoires. Ces séances sont menées sous forme de leçons, comme s'il s'agissait d'une matière traditionnelle (français, mathématiques).

L'enseignant doit aussi proposer des **activités de réactivation** des acquis et d'exposition à la langue, soit réparties en courtes plages de travail sur l'ensemble de la semaine, soit lors de moments plus intensifs dans l'année (activités conduites par des locuteurs natifs de la langue, voyages, projet pédagogique dans la langue). Le conseil des maîtres est alors chargé de décider du volume horaire à donner à ces activités. Néanmoins, les textes précisent que celui-ci ne doit pas dépasser une durée de **30 minutes par semaine**.

La durée de l'enseignement hebdomadaire est celle préconisée dans 85 % des écoles (soit 1h30)

## 3/Moyens à dispositions des écoles

Au niveau des outils pédagogiques, les méthodes de langue, ainsi que les cassettes audio sont très utilisées (74 et 69% des écoles), et près de 27% des écoles disposent de DVD, néanmoins, peu d'écoles disposent de fonds spécifique dédiés aux langues. Le budget par an et par enfant consacré à l'enseignement des langues s'élève à 1,35 euros (crédits de la Mairie de Paris) destinés à acheter des fournitures sur le catalogue proposé par la Mairie. Les écoles parviennent tout de même à réunir les moyens financiers nécessaires pour mettre en place des projets ponctuels tels des voyages, grâce notamment aux associations de parents.

### 3.1 Défis : Renforcer les moyens financiers afin d'approfondir l'enseignement des langues dans les écoles élémentaires

**Améliorer et développer les moyens matériels consacrés à l'enseignement des langues.** La réforme initiée par l'Education Nationale depuis 2002 visant à former les professeurs des écoles à l'enseignement des langues révèle une véritable volonté de reconnaissance de l'importance de cette matière au sein de l'enseignement primaire. Dès lors, les moyens matériels et humains mis à disposition des langues doivent pouvoir répondre à cette ambition. L'enseignement des langues bénéficie d'ors et déjà de crédits spéciaux permettant aux enseignants de choisir leurs supports pédagogiques sur le catalogue proposé par la Mairie de Paris. Néanmoins, il serait souhaitable que les moyens matériels accordés à l'enseignement des langues puissent être développés. Les nouvelles technologies et le matériel informatique disponible dans les écoles pourraient à ce titre être mis à profit.

### 3.2 Proposition

Mutualiser les moyens matériels et supports pédagogiques consacrés aux langues, afin de pallier le frein à l'investissement que constituent aujourd'hui les fréquents changements d'affectation des enseignants en langue dans les écoles. En effet, compte tenu du fait que l'enseignement des langues est susceptible de varier d'une année sur l'autre en fonction de la disponibilité et des mutations des différents intervenants, la mise en commun des matériels entre écoles d'une même zone permettrait de garantir aux élèves la disponibilité de supports pédagogiques adaptés.

### 4/Des initiatives peu connues néanmoins intéressantes

Le choix de la langue est souvent une décision stratégique, car il est également fonction des langues enseignées dans les collèges avoisinants, les enjeux de cet enseignement sont donc très importants. Ainsi, de manière à assurer une continuité avec certaines classes bilingues accessibles au collège, certaines écoles primaires, peu nombreuses toutefois, mettent également en place ce type de classes. Si l'on note que d'une manière générale les directeurs déplorent pour la grande majorité un retard français au niveau de l'enseignement des langues, et si les initiatives culturelles et pédagogiques en termes d'enseignement des langues restent limitées (dépendant notamment des moyens à la disposition des écoles), il paraît tout de même important de noter les efforts réalisés par certaines écoles dans ce sens.

**Tableau 2.5 : Récapitulatif des initiatives mises en place par les écoles, qui illustrent une certaine volonté de développer des projets en lien avec l'apprentissage des langues et l'ouverture culturelle des enfants**

	OUI	NON
Voyages ponctuels	14,96 %	85,04 %
Animations	22,44 %	77,56 %
Jumelage/correspondants	16,93 %	83,07 %
Projet européen	8,27 %	91,73 %
Clubs/ateliers	31,28 %	68,72 %

## CHAPITRE 3

### Profil et formation des enseignants

#### 1. Profil Professionnel des enseignants de langues étrangères à l'école primaire

##### Une hétérogénéité dans l'origine et le statut des enseignants

Concernant le profil des enseignants, on constate tout d'abord que 66% d'entre eux sont de nationalité française. Ceci s'explique en large partie par le fait que la plupart d'entre eux sont professeurs des écoles habilités (41,4%) ou professeurs du secondaire (17,5%). La réforme prévue par l'Education nationale visant à former l'ensemble des professeurs des écoles devrait en outre renforcer cette tendance dans les années à venir. Il s'agit en effet d'assurer une plus grande continuité dans l'enseignement des langues, la mobilité des professeurs habilités étant moins importante que celle des assistants ou intervenants extérieurs.

**Tableau 3.1 : Statuts du corps enseignant**

	<b>Intervenant extérieur</b>	<b>Assistant</b>	<b>Professeur des écoles habilité</b>	<b>Professeur du secondaire</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24,1%</b>	<b>17,1%</b>	<b>41,4%</b>	<b>17,5%</b>
<b>Anglais</b>	<b>23,6%</b>	<b>16,8%</b>	<b>43,8%</b>	<b>15,9%</b>
<b>Allemand</b>	<b>21,4%</b>	<b>16,5%</b>	<b>36,9%</b>	<b>25,2%</b>
<b>Espagnol</b>	<b>12,5%</b>	<b>33,3%</b>	<b>45,8%</b>	<b>8,3%</b>
<b>Italien</b>	<b>57,1%</b>	<b>14,3%</b>	<b>23,8%</b>	<b>4,8%</b>
<b>Portugais</b>	<b>44,4%</b>	<b>0%</b>	<b>44,4%</b>	<b>11,1%</b>
<b>Chinois</b>	<b>50%</b>	<b>0%</b>	<b>25%</b>	<b>25%</b>

Ainsi pour l'anglais, la proportion des professeurs des écoles habilités s'élève à 43,8%. En revanche pour les langues plus rares (espagnol, italien, chinois et portugais), on constate que la proportion d'assistants et d'enseignants extérieurs est plus importante. En effet, pour l'italien, environ 57% des professeurs sont des enseignants extérieurs. Ils sont aussi alors plus fréquemment natifs d'un pays dont ils enseignent la langue. Ici se dégage une grande tendance de l'enseignement des langues : la proportion des professeurs des écoles habilités est très importante pour l'anglais, tandis qu'on trouve une part significative, parfois supérieure à la moitié, d'intervenants extérieurs pour l'enseignement des autres langues.

On note également qu'une part significative des écoles ayant répondu au questionnaire (54%) connaît des difficultés à mettre en place une véritable programmation de l'enseignement des langues. Cela s'explique selon les directeurs par une succession parfois annuelle des enseignants, qui rend délicat le maintien d'une même stratégie pédagogique. Au contraire, certains directeurs argumentent que les enseignants qui sont en place depuis de nombreuses années appliquent un programme qu'ils ont eux-mêmes mis sur pied en le réajustant d'année en année. Notons toutefois que beaucoup de directeurs précisent que si une programmation n'existe pas en tant que telle, une concertation s'opère entre les enseignants de langue au sein de l'école.



## **2. Renforcer et améliorer la formation des enseignants**

La formation des professeurs apparaît également comme un élément déterminant du succès de l'enseignement des langues. A ce titre, il apparaît nécessaire d'insister sur l'importance d'une formation à la fois linguistique et pédagogique. Il s'agit en effet non seulement de maîtriser la langue, mais également d'insuffler aux enfants enthousiasme et goût pour les langues étrangères. Dans ce contexte, il apparaît important de former en priorité les enseignants qui possèdent déjà un goût et une appétence particulière pour les langues étrangères. Il est en effet indispensable de privilégier un enseignement des langues dispensé par des personnes enthousiastes et motivées, en encourageant une formation à même de donner aux enseignants les capacités de répondre aux attentes des élèves, dans le cadre de la réalisation des objectifs ministériels. Une formation complète et plus ciblée dispensée au travers de l'habilitation de l'IUFM et de stages constituerait ainsi un véritable atout pour l'enseignement des langues en France.

## CHAPITRE 4

### La diversité linguistique et la promotion du plurilinguisme : Défis ?

---

*La France fait du plurilinguisme l'une de ses priorités. Ainsi, l'Assemblée nationale a adopté, le 6 janvier 2004, une résolution sur la diversité linguistique dans l'Union européenne ([voir le texte](#))<sup>1</sup>. Par cette résolution, l'Assemblée nationale affirme (art.1) «son attachement à la diversité linguistique et culturelle que consacre l'élargissement à dix pays» et (art.2) «le droit de tout représentant du peuple de s'exprimer, en toutes circonstances, dans sa langue maternelle*

Ces textes montrent une volonté certaine de la France à promouvoir la diversité linguistique facteur de dynamique civique, économique, culturelle et de cohésion sociale. La promotion du plurilinguisme en est une des conditions nécessaire. La mise en place s'avère cependant être un défis vu la complexité. Dans ce chapitre seront développées quelques actions ayant porté leurs fruits mais encore trop peu nombreuses et dans la deuxième partie les défis pour promouvoir la diversité.

#### Partie A : L'apprentissage des langues étrangères :

##### 1/L'apprentissage des langues comme ouverture culturelle: l'intérêt des activités annexes

L'enseignement est d'autant plus attractif et efficace, dans **22,5% des écoles, ont été mises en place des animations en lien avec la langue enseignée**, la proportion étant plus importante pour les écoles qui proposent une autre langue que l'anglais (18,3% pour les écoles où l'on enseigne l'anglais ; 36.8% pour celles où il s'agit de l'espagnol). **Ces animations sont axées sur la découverte du patrimoine culturel du pays dont la langue est enseignée**, aussi bien sa littérature que son folklore ou ses plats typiques. Parmi ces initiatives certaines méritent d'être particulièrement mentionnées : mise en place d'un système de prêt de DVD et cassettes vidéo en VO sous-titrés ; création d'un atelier de jardins chinois ; réalisation de numéros du journal de l'école dédiés au pays dont on apprend la langue, notamment lors de sa fête nationale ou de Noël ; célébration des fêtes traditionnelles de ce pays, comme la fête des lanternes en Allemagne ou le nouvel an chinois... Une école italophone a proposé une visite en italien des collections du Louvre un samedi matin, offrant ainsi un pont entre enseignement des langues et approche de la civilisation de la Renaissance.

**On trouve de plus des ateliers de langue facultatifs dans un tiers des écoles (31,3%).** Ceux-ci sont souvent instaurés dans le cadre des « ateliers bleus » proposés par la ville de Paris, les élèves devant verser 2 à 50€ par trimestre selon le revenu des parents, ou délégués à des associations telles que le « mini school ». Ces ateliers peuvent être un moyen d'approfondir l'apprentissage des langues en offrant d'avantage d'heures par semaine, de permettre à des enfants du cycle 2 de s'initier à une langue étrangère, mais aussi de régler des situations conflictuelles concernant le choix de la langue enseignée: ainsi, une école du 17<sup>e</sup> qui enseigne l'allemand propose de l'anglais de façon périscolaire au travers de ces ateliers.

---

1 <http://www.assemblee-nationale.fr/12/ta/ta0229.asp>

**La dimension liée à la culture et à la civilisation constitue également un aspect important de l'enseignement des langues.** A ce titre, le contact direct avec des personnes d'origine étrangère concrétise la découverte d'une autre culture: par correspondance épistolaire ou électronique, en recevant des enfants en provenance de ce pays, ou en s'y rendant. Ainsi, 17 % des écoles ont mis en place un jumelage, 15 % d'entre elles ont déjà organisé un voyage à l'étranger, et 8 % font partie d'un projet COMENIUS ou OFAJ.

Une part du coût des voyages peut être pris en charge par la ville de Paris, mais il faut néanmoins une participation des parents, que l'école s'efforce de réduire avec la mise en place d'animations, comme une kermesse ou une vente de gâteaux faits par les élèves. Par exemple, un voyage a été organisé à Londres avec des aides financières du British Council, et un à Barcelone, qui a obtenu la 1<sup>e</sup> année seulement des subventions dans le cadre de la politique de la ville, mais a pu réduire l'année suivante le coût à 100€ pour les familles les moins aisées. Les objectifs pédagogiques qui ont été fixés pour ce voyage montrent qu'un tel projet peut s'inscrire en parfaite continuité avec l'enseignement de langue, et l'enrichir de nouveaux aspects culturels et humains.

## 2/L'apprentissage des langues comme projet d'école : un cercle vertueux, pour "faire aimer l'école".

**La loi d'orientation du 10 juillet 1989** fait obligation à chaque école d'élaborer un projet qui définit « les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux » (circulaire du 15 février 1990). Cela a donné naissance aux **Projets d'école**, documents élaborés pour 3 ans qui déterminent « les axes essentiels de la vie à l'école pour les années à venir dans le but d'améliorer encore et toujours la réussite des élèves » et définissent les objectifs prioritaires que se fixent les écoles, c'est-à-dire un ensemble d'objectifs concrets et réalistes mais aussi un plan précis d'actions cohérentes, articulées, et dont les effets sont évaluables. Le projet d'école doit permettre de prendre en compte les situations locales et les besoins spécifiques de publics particuliers lors la mise en œuvre des objectifs nationaux. Il permet dans des temps limités, l'organisation de décloisonnements, d'échanges de service, d'ateliers, ainsi que la constitution de groupes de compétences dans différents domaines, pour moduler les progressions de quelques élèves à l'intérieur d'un cycle en deux ou quatre ans. Il offre également la possibilité de mettre en place des échanges pédagogiques et des échanges de service entre l'école maternelle et l'école élémentaire, de rattacher la section des grands à l'école élémentaire, et de faire participer des intervenants extérieurs en complémentarité avec l'enseignant et sous sa responsabilité pédagogique.

Selon plusieurs directeurs, **par le biais de toutes les activités ludiques qui peuvent entourer l'apprentissage des langues, celui-ci peut permettre de véritablement canaliser une énergie positive autour d'un projet commun, et de « faire aimer l'école »** : les enfants y reviennent le samedi, avec plaisir, pour une kermesse par exemple.

En raison de l'importance que cela peut avoir pour la reconnaissance de l'école comme réel lieu de vie, plusieurs ont choisi dans leur projet d'école des actions en lien avec l'enseignement des langues. Ainsi, une école anglophone y a inscrit l'organisation pour les CM2 d'un voyage à Jersey avec un programme culturel prédéfini ; une autre l'enseignement de 4 heures d'allemand par classe de façon hebdomadaire ; et une, qui a été choisie par le rectorat pour participer à un séminaire en Ecosse au cours duquel les professeurs des écoles habilités en anglais ont rencontré leurs homologues écossais, s'est engagée au maintien de cette correspondance. De plus, **l'aura positive que revêtent les langues semble d'autant plus forte dans les écoles de quartiers difficiles, de ZEP ou ZUP.**

Une **Zone d'Education Prioritaire (ZEP)** est constituée d'un ensemble d'écoles et d'établissements publics locaux d'enseignement liés par un projet d'action commun et accueillant des élèves vivant dans un environnement socio-économique et culturel défavorisé.

La politique des ZEP a été instaurée par le ministre de l'éducation nationale Alain Savary, en 1982, pour réduire les conséquences des inégalités sociales sur la réussite scolaire des élèves (en renforçant l'action éducative dans les zones où sont concentrées des populations défavorisées). Pour la première fois dans l'éducation nationale, une stratégie inégalitaire était utilisée dans un objectif d'équité.

Les **Zones Urbaines Sensibles (ZUS)** sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

Ce niveau d'intervention, caractérisé par des dispositifs d'ordre fiscal et social spéciaux a été mis en place par la loi du 14 novembre 1996 de mise en oeuvre du pacte de relance de la politique de la ville.

Plusieurs directeurs de ces écoles ont ainsi souligné qu'un projet autour d'une langue étrangère pouvait les rendre plus attractives, et que cela pouvait créer une dynamique très positive. Ainsi, une école de ZEP bénéficie d'un partenariat avec l'ambassade du Portugal, depuis une quinzaine d'années.

Une de ZUS est parvenue à mettre en place un partenariat avec un collège du secteur pour ouvrir une classe bilingue anglais-espagnol : certains élèves à leur entrée en 6<sup>e</sup> maîtrisent le français et leur langue maternelle, ont des bases dans une langue apprise en 3<sup>e</sup> cycle, et commencent l'apprentissage de ce qui est déjà une 4<sup>e</sup> langue. Dans le monde internationalisé qui est le nôtre, cela constituera un atout considérable sur le marché du travail, comme l'ont souligné près de 40% des parents auxquels nous avons soumis notre questionnaire (voir annexe 2).

### 3/Le programme d'enseignement des langues et culture d'origine facteur de Cohésion sociale

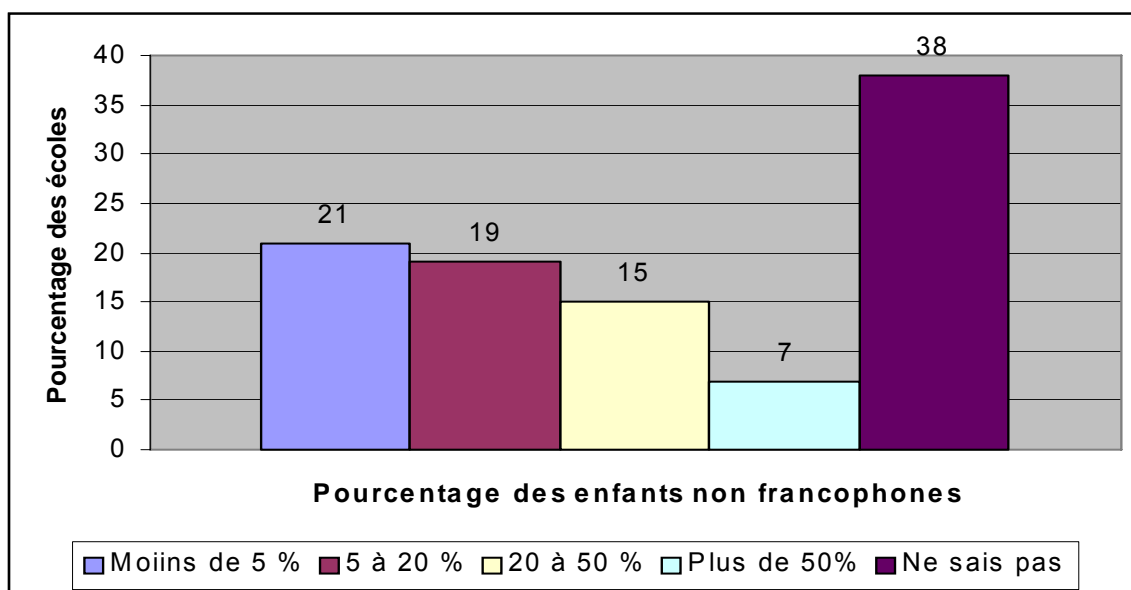
Afin de faciliter la cohésion sociale, est organisé pour les élèves étrangers scolarisés à l'école primaire, un enseignement de langue et culture d'origine sous forme d'activités optionnelles dispensées par des enseignants étrangers mis à disposition de l'éducation nationale et rémunérés par le gouvernement du pays d'origine, soit en cours intégrés (sur temps scolaire), soit en cours différés (hors temps scolaire). Des partenariats existent actuellement avec l'Algérie, l'Espagne, l'Italie, le Maroc, le Portugal, la République fédérale de Yougoslavie, la Tunisie et la Turquie. Ils témoignent de la coopération pédagogique, éducative et culturelle de la France avec ces pays partenaires et visent à y maintenir en réciprocité la place de la langue française.

Les **Classes d'initiation au Français pour élèves étrangers (CLIN)** sont des structures d'accueil spécifiques qui ont été mises en place à l'école afin de répondre de façon temporaire et selon des modalités précises aux problèmes rencontrés par les élèves non-francophones nouvellement arrivés en France et qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue française ni les méthodes d'apprentissage. Elles regroupent un maximum de 15 élèves de 7 à 12 ans, pour leur dispenser un enseignement de Français langue seconde. Leur rôle est de conduire au plus tôt les enfants à une intégration complète dans les classes ordinaires et elles fonctionnent en structures ouvertes sur les autres classes de l'école: les élèves amenés à fréquenter les CLIN sont donc inscrits selon les procédures ordinaires dans les classes correspondant à leur âge et leur niveau scolaire globalement évalué (du CP au CM2), et cette inscription administrative unique est temporairement complétée par une inscription pédagogique en CLIN. Il peut être proposé à l'élève primo arrivant un stage en CLIN fermée pour une période de deux mois environ, pendant lesquels il apprend la langue française de manière intensive, avant d'être intégré dans sa classe de référence. Le principe est cependant l'intégration progressive, pour développer le sentiment d'appartenance au groupe. L'élève est intégré dans les temps disciplinaires, au fil de ses progrès: arts plastiques, E.P.S. et musique dans un premier temps ; puis mathématiques et sciences naturelles et humaines ; et enfin intégration en français avec l'aide régulière de la CLIN. La prise en charge en CLIN dure en général une année à partir de l'arrivée de l'enfant.

Tout d'abord, **le succès dans les langues peut être une motivation pour s'améliorer dans les autres matières**, les enfants étant tous débutants face à cette nouvelle discipline. Les langues peuvent donc présenter un atout, notamment pour ceux qui ont des difficultés en français : ils sont déjà plus ou moins bilingues, et ont en général plus de facilité pour les langues. D'autre part, **la présence d'un enfant bilingue dans la langue enseignée est également un grand avantage**. Il constitue bien souvent un véritable moteur pour la classe, encourageant les autres élèves et en leur faisant partager leur culture. Enfin, **pour les élèves de CLIN particulièrement, que la langue enseignée soit leur langue maternelle ou non, l'insertion en cours de langue est un moment important** qui les place dans une position non seulement plus favorable que face aux autres matières, mais aussi privilégiée par rapport à leurs camarades qui n'ont jamais appris de langue auparavant.

### Des divergences concernant les origines linguistiques des enfants

Figure 2.20 Distribution des écoles par le pourcentage d'enfants non francophones, 2006



Si plus d'un tiers des directeurs ne savent pas évaluer la part d'enfants non francophones parmi leurs élèves, on constate tout de même une grande dispersion dans les résultats obtenus, et donc une vraie hétérogénéité des écoles à ce niveau. L'origine linguistique des enfants semble avoir une influence sur les choix d'enseignement de langues des écoles. Ainsi, les écoles concernées par une CLIN ont parfois choisi d'enseigner la langue d'origine de beaucoup d'enfants: par exemple, une école enseignant l'espagnol reçoit prioritairement dans sa CLIN des hispanophones.

Il serait intéressant de faire une étude rigoureuse avec une base de donnée chiffrée sur les facteurs chances de réussite, de développement cognitifs et même d'intégration sociale d'enfants dont la langue maternelle n'est pas le français(en France en l'occurrence). Deux cas de figure se présentent :

- soit l'enfant entre directement à l'école et s'immerge dans la langue imposée
- soit il commence par sa langue maternelle comme tremplin et progressivement il continue dans la langue nationale

Une telle étude ne rentre pas dans le cadre de ce rapport cependant elle serait envisagée dans un autre cadre.

**Les familles biculturelles sont souvent très favorables à l'enseignement des langues, bien que se pose la question préalable de la maîtrise du français.** Le code de l'éducation est clair à ce sujet: "*la maîtrise de la langue française et la connaissance de deux autres langues font partie des objectifs fondamentaux de l'enseignement*" (art L212-3) et il n'est pas question que soit sacrifié l'apprentissage de la langue officielle d'un pays au profit d'une autre langue, si utile puisse-t-elle être. Il n'en demeure pas moins que le fait de voir des élèves de CLIN, qui ne parlaient pas français en entrant à l'école élémentaire, être inscrits au collège dans une classe bilingue, témoigne clairement du fait que l'apprentissage des langues peut être un réel facteur de réussite.

**Les Enseignements des Langues et Cultures d'Origine (ELCO)** ont été mis en place à partir du milieu des années 1970 pour assurer une meilleure intégration dans le système scolaire français des enfants venus de l'étranger et leur permettre de maintenir un lien avec leur pays natal ou celui de leurs parents, notamment au départ dans une logique de retour. L'organisation de ces enseignements a été décidée par des accords bilatéraux : les premiers pays partenaires ont été le Portugal (1973), l'Italie, la Tunisie (1974), l'Espagne, le Maroc (1975), la Yougoslavie (1977), la Turquie (1978) et l'Algérie (1981). Les cours d'ELCO, assurés par des enseignants recrutés et rémunérés par ces pays, étaient initialement réservés aux enfants ayant la nationalité du pays partenaire mais ce sont par endroits et pour certaines langues ouverts à d'autres élèves. Cependant, s'ils étaient à l'origine massivement intégrés dans le temps scolaire ils sont de plus en plus dispensés en dehors des heures de classe, ce qui tend à faire diminuer ses effectifs. Si ceux-ci ont chuté de 25% depuis 1994, on compte encore en 2003 75 000 élèves d'ELCO. Ces résultats sont issus d'études faites au niveau national.

Partenariat avec le Portugal et l'Italie.

Toutefois, l'exemple de la rénovation de l'ELCO engagée depuis la rentrée 2001 de manière concertée entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère portugais (il en est de même avec l'Italie), offre un exemple de perspectives nouvelles pour relancer et recadrer ce dispositif :

- les écoles primaires disposant actuellement d'un enseignement ELCO à organiser de façon dérogatoire sur le temps scolaire l'enseignement de deux langues vivantes, dont le portugais, tout en veillant à la continuité de l'étude en classe de 6<sup>e</sup> ;
- un contingent de professeurs a été mis à disposition par le ministère portugais de l'éducation, afin d'ouvrir ce dispositif : ils bénéficieront d'un plan de formation mis en place par le ministère.

Dans ce cadre repositionné, la langue enseignée retrouve un statut plus conforme à celui de langue de communication et de culture, tout en contribuant à une plus grande diversification apprises à l'école primaire par l'ensemble des élèves.

## **PARTIE B : Politique linguistique locale associant les acteurs du système éducatif, les élus locaux, les autorités consulaires**

- La mise en place ancienne d'un enseignement de langue peut tout d'abord résulter d'accords diplomatiques. Ainsi, un accord a été passé entre une école élémentaire du 19<sup>e</sup> et les ambassades du Maroc et de Tunisie en 1984, mettant en place un enseignement d'arabe pour toutes les classes, à partir du CP. Il existe aujourd'hui également plusieurs partenariats avec l'ambassade du Portugal, ou encore celle d'Italie. Les enseignements de langue sont alors dispensés par des enseignants détachés, diplômés de leur pays, et rémunérés par l'ambassade: ils sont donc non seulement locuteurs natifs mais aussi professionnels qualifiés. Ces accords sont en outre très appréciés car s'inscrivant dans un projet de long terme qui garantit une stabilité dans l'enseignement des langues.
- Dans les écoles qui ont mis en place précocement un enseignement de langue, on trouve souvent un professeur particulièrement motivé par ce sujet, qui a porté le projet. Ainsi une directrice qui a participé à un programme de formation européen avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal et l'Irlande propose dans son école l'Anglais et l'Italien depuis 9 ans. Dans ces écoles, où l'équipe enseignante est attachée à l'enseignement des langues, non seulement celui-ci a commencé plus tôt mais plus de projets (correspondances, jumelages, voyages...) tendent à être mis en place.
- L'ancrage d'une langue peut enfin s'expliquer par l'origine des élèves. Dans des quartiers à fortes populations immigrées le choix d'enseigner la langue du pays d'origine a pu trouver sa justification dans un souci d'intégration. Ainsi, une école du 18<sup>e</sup> enseigne le portugais, et deux écoles du 13<sup>e</sup> proposent du chinois. La langue enseignée permet alors à la fois aux enfants immigrés de ne pas perdre leurs racines, et aux autres de s'ouvrir vers cette culture, ce qui favorise une plus grande tolérance.

## **PARTIE C : Défis et propositions**

### **ENCOURAGER LA POURSUITE D'ACTIVITES COMPLEMENTAIRES A L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES**

#### **Stabiliser l'enseignement des langues comme un pré requis à la mise en place de véritables projets d'école**

Bien que l'enseignement des langues soit de façon générale perçu à la fois comme source d'apprentissage et d'ouverture culturelle, les moyens et le temps à disposition des équipes éducatives semblent parfois rester insuffisants pour mener à bien de tels projets de façon généralisée. Le manque actuel de continuité dans l'enseignement des langues rend en effet plus difficile la construction de projets d'école cohérents et complets autour de cet apprentissage. Il reste malaisé de développer des activités durables alors même que rien ne garantit la pérennité de l'enseignement d'une langue. Cet état de fait peut notamment entraver l'élaboration de projets d'envergure qui permettraient un apprentissage non seulement linguistique, mais également culturel. Etant donné la configuration actuelle de l'enseignement des langues, seuls quelques projets ponctuels voient le jour, sans que ne soit véritablement encouragé le développement d'activités susceptibles d'être poursuivies d'une année sur l'autre.



**Développer des activités annexes afin de favoriser un ancrage solide de l'enseignement des langues** Dès lors que l'enseignement des langues repose sur une ligne cohérente et une logique de long terme, il paraît possible de bâtir des projets complémentaires capables de compléter l'enseignement dispensé. Le développement de tels projets pourrait notamment passer par l'établissement de contacts avec des locuteurs natifs afin de permettre aux enfants d'appréhender de manière concrète les habitudes culturelles du pays étudié. Les élèves doivent pouvoir, à l'issue d'un tel enseignement, maîtriser des bases suffisantes pour leur permettre de comprendre et d'appréhender de façon concrète non seulement la langue mais également les habitudes et la culture d'un pays. L'enseignement des langues étrangères est en effet non seulement un moyen de maîtriser une langue, mais revêt également une dimension civique et culturelle. Favoriser correspondances, jumelages, voyages ou d'autres projets autour de l'enseignement des langues pourrait, dans cette optique, constituer une priorité.

### Propositions:

- Favoriser les rencontres avec les locuteurs natifs, en mobilisant notamment les réseaux de parents, afin de sensibiliser les enfants aux diversités culturelles.
- Ouvrir un site Internet ou faire appel aux nouvelles technologies afin de favoriser les bonnes méthodes et d'établir des contacts entre les écoles désireuses de créer des jumelages ou d'instaurer des correspondances.

### PROMOUVOIR LA DIVERSITE LINGUISTIQUE DANS UNE PERSPECTIVE D'OUVERTURE CULTURELLE

- **Combiner l'importance indéniable de l'anglais avec l'opportunité de diversifier l'enseignement d'autres langues.** Bien que l'anglais tende à être la langue privilégiée par les parents du fait de son importance dans le monde, il semble important de continuer à promouvoir la diversité culturelle dans les écoles au travers de l'enseignement d'un nombre important de langues. La stabilité des langues enseignées, encore une fois dans un souci de cohérence et de continuité, paraît être un pré requis indispensable à un apprentissage efficace. Il serait alors possible, soit de proposer l'enseignement de l'anglais tout en permettant l'apprentissage d'une autre langue en parallèle, même de façon moins soutenue ; soit de garantir la continuité de l'enseignement d'une autre langue à ceux qui en ont fait le choix en instaurant une continuité avec les établissements du secondaire.
- **Concevoir un enseignement des langues revêtant une dimension civique et culturelle.** L'enseignement des langues ne doit pas être envisagé d'un point de vue strictement scolaire, mais bien comme une possibilité d'ouverture sur le monde et sur les différentes cultures se rattachant aux langues enseignées. De même que l'ouverture d'esprit véhiculée par l'enseignement des langues peut permettre une diffusion des cultures, cet apprentissage doit pouvoir bénéficier des expériences diverses, notamment au travers de la communication et de l'échange de techniques pédagogiques. Cette perspective d'ouverture et de communication interculturelle devrait pouvoir favoriser un enseignement plus interactif. Les langues apparaissent en effet aussi bien comme un atout personnel pour les élèves qu'une façon de leur enseigner la culture du respect et de l'échange dans une dimension civique.

### Propositions:

- Renforcer le volet culturel et civilisationnel de l'enseignement des langues, notamment en reliant les enseignements artistiques et historiques aux langues.
- Saisir les opportunités de l'environnement culturel local (la gratuité de certains musées, notamment à Paris, est un atout important).
- Mettre à contribution la grande richesse culturelle des écoles aujourd'hui. En effet, les origines culturelles diversifiées des enfants constituent une richesse qui pourrait être mise à profit au niveau de l'enseignement des langues. Les enfants déjà bilingues peuvent en effet représenter une motivation pour les autres, tout en étant source directe d'apprentissage culturel.

## **Synthèse et conclusion**

La France a pour ambition de promouvoir l'enseignement des langues vivantes et de le rendre plus efficace pour accroître l'égalité des chances et faire face aux nouveaux défis économiques et culturels. L'adoption du cadre européen commun de référence pour les langues constitue le fondement de cette politique. Les programmes de l'école élémentaire (arrêté du 28 juin 2002, [B.O. hors-série n° 4 du 29 août 2002](#)) font référence au Cadre européen commun de référence pour la conception des nouveaux programmes de l'école primaire.

On constate qu'il y a une cohérence entre les textes et la réalité sur le terrain, une majorité du cycle<sup>3</sup> de l'école primaire reçoit un enseignement régulier de langue vivante et l'enseignement y est considéré comme une matière à part entière donnant priorité à l'oral et adoptant une pédagogie ludique.

Il existe une certaine flexibilité des établissements scolaires dans l'organisation des programmes scolaires, dès lors qu'ils respectent les objectifs et les contenus des programmes, néanmoins peu d'initiatives sont prises. En outre s'il existe une programmation nationale globale concernant l'enseignement des langues au primaire, une programmation plus détaillée par classe au niveau de chaque école semble parfois faire défaut pourtant indispensable au suivi de la progression des élèves et à la cohérence de l'enseignement.

Cet effort de programmation favoriserait également la coordination entre le primaire et le secondaire. Une telle continuité est une condition nécessaire pour favoriser la réussite de l'élève mais aussi promouvoir la diversité de l'enseignement des langues. Dans cette optique de continuité le choix de la langue est souvent une décision stratégique, car il est également fonction des langues enseignées dans les collèges avoisinants.

L'éventail des langues étrangères offertes est plus limité que celui proposé dans la législation. Plusieurs raisons expliquent cet écart entre la théorie et la pratique ; une des principales causes est un nombre insuffisant d'élèves pour pouvoir organiser le cours d'une langue particulière, dans une logique pragmatique il est aussi moins facile d'assurer la continuité des enseignements lorsque les professeurs sont plus rares. Mais aussi des critères plus subjectifs comme la demande exprimée par la majorité des parents.

Pour pouvoir répondre aux impératifs du monde économique, les écoles ont tendance à offrir l'anglais comme première langue étrangère. Mais tout en faisant preuve de réalisme économique sont mises en place des politiques visant une diversification en proposant l'enseignement de deux (représentent environ un tiers des écoles) voir trois langues (quasi in significatif). Ce décalage important entre l'offre théorique et l'offre réellement proposée est pour le moment contré par des initiatives culturelles et pédagogiques mais encore très peu nombreuses. Dans cette perspective la France vise à former de nouveaux professeurs capables d'enseigner des langues dont la position est moins importante.

On constate une hétérogénéité dans l'origine et le statut des enseignants, en effet pour l'enseignement des langues plus rare on fera appel plutôt à des enseignants extérieurs plus fréquemment natifs du pays dont ils enseignent la langue, en revanche pour l'anglais à des professeurs des écoles et enseignants du secondaire de nationalité française.

La généralisation de l'apprentissage des langues étrangères à l'école primaire entraîne une hausse de la demande d'enseignants ayant une connaissance approfondie des langues et de leur enseignement à de très jeunes enfants. Pour répondre à cette demande la réforme initiée par l'éducation Nationale depuis 2002 vise à former un nombre sans cesse croissant d'enseignants. La formation de professeurs des écoles est nettement privilégiée afin d'assurer une plus grande continuité dans l'enseignement des langues car la mobilité des professeurs habilités est moins importante que celle des assistants ou intervenants extérieurs.

La politique linguistique de l'enseignement de qualité et diversifié **repose** sur la programmation et la mise en place d'une **politique de formation** renforçant la dimension linguistique, pédagogique et internationale des professeurs des écoles en IUFM, comme étendre la formation à 'dominante langue vivante' des IUFM au plus grand nombre d'étudiants, en diversifiant les langues concernées ; introduire une épreuve obligatoire de langue au concours de recrutement des professeurs des écoles, généraliser les stages linguistique à l'étranger dans la formation initiale et continue des enseignants.

La généralisation de l'apprentissage des langues étrangères nécessite également une augmentation des moyens matériels ce qui implique un renforcement significatif des moyens financiers. Une solution serait aussi de mettre en commun des moyens matériels et supports pédagogiques consacrés aux langues entre écoles d'une même zone.

Des moyens dépendent aussi la fréquence et la qualité des initiatives culturelles et pédagogiques en termes d'enseignement des langues, celles ci restent limitées bien que des efforts soient réalisés dans ce sens.

Les textes montrent une volonté certaine de la France à promouvoir la diversité linguistique facteur de dynamique civique, économique, culturelle et de cohésion sociale. L'apprentissage des langues en est un vecteur. L'intérêt des activités annexes est que l'apprentissage des langues devient un moyen d'ouverture culturelle, crée aussi une dynamique positive en faisant de l'école un lieu de vie où on a envie d'apprendre et où s'y développent des activités complémentaires et interdisciplinaires.

Dans le cadre du programme d'enseignement des langues et culture d'origine ont été créés les **Classes d'initiation au Français pour élèves étrangers (CLIN)**, des structures d'accueil mises en place à l'école afin de répondre de façon temporaire et selon des modalités précises aux problèmes rencontrés par les élèves non-francophones nouvellement arrivés en France et qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue française ni les méthodes d'apprentissage. On peut chiffrer à environ 12 % le nombre d'enfants dont la langue maternelle est différente du français (chiffre au niveau national). Les principes directeurs de l'action sont interculturel, pédagogique et de cohésion sociale.

La promotion du plurilinguisme condition nécessaire de la diversité culturelle passe par la mise en place d'un enseignement de langue. Celui ci résulte souvent d'accords diplomatiques notamment pour les langues autres que l'anglais. Dans ce cas la politique linguistique locale associe les acteurs du système éducatif, les élus locaux, et les autorités consulaires.

**ANNEXES :**

**A 1.1 Questionnaire adressé aux directeurs**

**A 1.2 Questionnaire adressé aux parents**

**A 2.1 Réponses au questionnaire adressé aux directeurs**

**A 2.2 Réponses au questionnaire adressé aux parents**

<b>Questionnaires Sciences Po – UNESCO 2006</b>
---

## A 1.1 Questionnaire adressé aux directeurs

### Identification de l'école

---

Nom de l'école  
Adresse  
Nom du répondant  
Titre et fonction

### Les langues étrangères enseignées dans votre établissement

---

- 1 Proposez-vous un enseignement de langues étrangères vivantes dans votre école ?
- 2 Depuis quand ?
- 3 Quelles sont les langues enseignées ?
- 4 Dans quelles classes?
- 5 Combien d'heures par semaine?
- 6 Pouvez-vous dédoubler les classes pour les enseignements de langue ?
- 7 Disposez-vous d'une salle spécifique pour cet enseignement ?
- 8 Disposez-vous de matériel spécifique ?
- 9 Quelle est la part d'enfants non francophones / dont la langue maternelle n'est pas le français dans la population scolarisée dans votre établissement

### Profil des enseignants

---

*Pour chacun des enseignants de langue dans votre établissement, merci de faire apparaître les informations suivantes :*

- 10 L'enseignant est-il un locuteur natif?
- 11 Quel est son statut?  
Intervenant extérieur **ou** Assistant **ou** Professeur des écoles habilité **ou** professeur du secondaire

#### ***S'il est professeur :***

- 12 De quel aménagement de son temps de travail dispose-t-il?  
Heures supplémentaires    Titulaire en zone de remplacement

#### ***S'il est assistant :***

- 13 de quelle nationalité est-il?
- 14 A-t-il reçu une formation spécifique?

### Objectifs pédagogiques

---

15. Avez-vous organisé une programmation des enseignements de langue au sein de l'équipe enseignante ?
16. De quels supports concrets disposez-vous pour l'enseignement linguistique ?  
Méthodes de langues / K7 audio / Vidéo / DVD

*Déroulement concret d'une leçon de langue étrangère:*

17. Les enfants ont-ils un cahier de langues ?
18. Organisez-vous des petits jeux de rôles / mises en situation ?
19. Donnez-vous des révisions à effectuer à la maison ?

---

**Projet d'école éventuel en matière linguistique :**

---

*Avez-vous inscrit ces dernières années au projet d'école:*

20. Un voyage ?
21. Une animation au sein de l'école en lien avec une langue étrangère enseignée ?
22. Un jumelage ou des correspondants ?
23. Un projet européen (COMENIUS) ou un partenariat spécifique (OFAJ) ?  
De façon ponctuelle (1 fois) / De façon régulière
24. Disposez-vous de fonds spécifiques pour vous soutenir dans cette voie
25. Avez-vous lancé des clubs/ateliers facultatifs ayant trait aux langues étrangères en dehors des heures de classe

---

**Le choix des langues fait par les parents**

---

26. Les familles ont-elles le choix de la langue
27. Les langues proposées dans le collège du secteur sont-elles les mêmes que celles enseignées en CM2 ?
28. La langue peut-elle être un critère de dérogation ?

---

**Perspectives :**

---

29. Pensez-vous que l'enseignement des langues dans votre école va être amené à se développer dans les 10 prochaines années ?
30. Pensez-vous que l'enseignement des langues en France est en retard par rapport aux autres pays européens ?
31. Etes-vous favorables à la création d'un programme européen de formation des assistants de langues étrangères

## A 1.2 Questionnaire adressé aux parents

Nom de l'école

Adresse

Nom du répondant (facultatif)

Etes-vous représentant des parents d'élèves ?

### **Votre perception de l'enseignement des langues dans les classes de vos enfants**

---

*Les textes officiels relatifs à l'enseignement des langues étrangères prévoient l'enseignement de l'anglais, de l'allemand, de l'espagnol, de l'italien, du chinois, de l'arabe.*

- 1 Que pensez-vous de ce choix ?
- 2 Quelles langues sont enseignées dans l'école de votre enfant ?
- 3 Souhaiteriez-vous l'enseignement d'autres langues, si oui pourquoi ?
- 4 Connaissez-vous le professeur qui assure l'enseignement la langue étrangère de votre enfant ?
- 5 Quelle importance accordez-vous à l'enseignement des langues étrangères dans le Primaire ?
- 6 Pensez-vous que l'enseignement des langues étrangères est utile à votre enfant ?
- 7 Pourquoi ?
- 8 Comment définiriez-vous votre attitude et celle de vos enfants face à l'enseignement des langues à l'école ?
- 9 Votre enfant :
- 10 Vous :
- 11 Quelles améliorations souhaiteriez-vous apporter à l'enseignement des langues dans le primaire ? Par exemple au niveau des moyens humains, des heures, du matériel pédagogique.

### **Votre avis en tant que parent et votre implication dans l'apprentissage des langues par votre enfant**

---

- 12 Comment vos enfants perçoivent-ils l'apprentissage d'une langue étrangère ?
- 13 Si vous aviez le choix, quand souhaiteriez-vous que votre enfant commence les classes de langue, pourquoi ?
- 14 Avez-vous envisagé de proposer des cours de langue hors de la classe à vos enfants ? Pour quelles raisons ?
- 15 Pouvez-vous aider vos enfants à pratiquer la langue étrangère qu'ils apprennent ?
- 16 Par quels moyens ?
- 17 Appartenez-vous à une famille biculturelle ?
- 18 Quelles initiatives aimeriez-vous proposer afin de promouvoir l'apprentissage des langues vivantes dans l'école de votre enfant ?
19. Votre enfant a-t-il participé aux projets éventuellement proposés (voyages, jumelages.)



## A 2.1 Réponses au questionnaire adressé aux directeurs

### Les langues étrangères enseignées dans votre établissement

1 Proposez-vous un enseignement de langues étrangères vivantes dans votre école ?  
Oui pour 254 sur 334

2 Depuis quand ?

	<5ans	5 à 10 ans	>10 ans
<b>TOTAL</b>	57	72	18
<b>%</b>	<b>22.4</b>	<b>28.3</b>	<b>7.1</b>

3 Quelles sont les langues enseignées ?

Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Chinois
---------	----------	----------	---------	-----------	---------

4 Dans quelles classes?

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
<b>TOTAL</b>	17	33	236	241	242
<b>%</b>	<b>6.7</b>	<b>13.0</b>	<b>92.9</b>	<b>94.9</b>	<b>95.3</b>

5 Combien d'heures par semaine?

	1H	1H30	2H	3H	4H
<b>TOTAL</b>	7	215	4	1	2
<b>%</b>	<b>2.8</b>	<b>84.6</b>	<b>1.6</b>	<b>0.4</b>	<b>0.8</b>

6 Pouvez-vous dédoubler les classes pour les enseignements de langue ?

7 Disposez-vous d'une salle spécifique pour cet enseignement ?

8 Disposez-vous de matériel spécifique ?

Sur 254 Ecoles			%	%
	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
Dédoublement?	73	169	28.74	66.54
Salle?	39	202	15.35	79.53
Matériel?	179	65	70.47	25.59

9 Quelle est la part d'enfants non francophones / dont la langue maternelle n'est pas le français dans la population scolarisée dans votre établissement

	<b>Enfants non francophones</b>			
	<b>Moins de 5%</b>	<b>5 à 20%</b>	<b>20 à 50%</b>	<b>Plus de 50%</b>
<b>TOTAL</b>	52	49	38	17
<b>%</b>	<b>20.5</b>	<b>19.3</b>	<b>15.0</b>	<b>6.7</b>

## Profil des enseignants

Pour chacun des enseignants de langue dans votre établissement, merci de faire apparaître les informations suivantes :

- 10 L'enseignant est-il un locuteur natif?  
As-t'il reçu une formation spécifique ?

			%	
254 Ecoles	OUI	NON	OUI	NON
Locuteur natif?*	93	177	34.44	65.56
Formation?	59	53	23.23	20.87
Programmation?	91	137	35.83	53.94

\*Locuteur natif : % d'enseignants natifs

- 11 Quel sont les statuts des enseignants?  
Intervenant extérieur **ou** Assistant **ou** Professeur des écoles habilité **ou** professeur du secondaire

	Quel statut de l'enseignant?			
	Extérieur	Assistant	Prof Ecoles	Prof Secondaire
TOTAL	123	87	211	89
%	24.1	17.1	41.4	17.5

Sur 510 Enseignants

*S'il est professeur :*

- 12 De quel aménagement de son temps de travail dispose-t-il?

	Quel aménagement?		
	Heures Supplémentaires	Titulaire	Echange de service
TOTAL	43	15	15
%	58.9	20.5	20.5

Sur 73 Aménagements

*S'il est assistant :*

- 13 de quelle nationalité est-le locuteur natif?

Pourcentage sur nombre total de natifs

	Américain	Anglais	Allemand	Italien	Canadien	Sud Américain
TOTAL	24	22	20	14	11	5
%	21.8	20.0	18.2	12.7	10.0	4.5

Irlandais	Portugais	Autrichien	Néerlandais	Espagnol
4	3	3	2	2
3.6	2.7	2.7	1.8	1.8

### Objectifs pédagogiques

15. Avez-vous organisé une programmation des enseignements de langue au sein de l'équipe enseignante ?
16. De quels supports concrets disposez-vous pour l'enseignement linguistique ?  
Méthodes de langues / K7 audio / Vidéo / DVD

	Quels supports pédagogiques?			
	Méthode	K7	Video	DVD
<b>TOTAL</b>	188.00	176.00	127.00	68.00
<b>%</b>	<b>74.0</b>	<b>69.3</b>	<b>50.0</b>	<b>26.8</b>

*Déroulement concret d'une leçon de langue étrangère:*

17. Les enfants ont-ils un cahier de langues ?
18. Organisez-vous des petits jeux de rôles / mises en situation ?
19. Donnez-vous des révisions à effectuer à la maison ?

Sur 254 Ecoles			%	%
	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
Cahiers?	236	5	92.91	1.97
Jeux?	207	12	81.50	4.72
Révision?	163	72	64.17	28.35

### Projet d'école éventuel en matière linguistique :

*Avez-vous inscrit ces dernières années au projet d'école :*

20. Un voyage ?
21. Une animation au sein de l'école en lien avec une langue étrangère enseignée ?
22. Un jumelage ou des correspondants ?
23. Un projet européen (COMENIUS) ou un partenariat spécifique (OFAJ) ?  
De façon ponctuelle (1 fois) / De façon régulière
24. Disposez-vous de fonds spécifiques pour vous soutenir dans cette voie
25. Avez-vous lancé des clubs/ateliers facultatifs ayant trait aux langues étrangères en dehors des heures de classe ?

*Les résultats ci-dessous sont basés sur une étude faite sur 254 écoles dont 354 classes de langues, réparties sur les 6 langues étrangères :*

							Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Chinois
		OUI	NON	total	% total oui	%total non	Sur 229	Sur 75	Sur 19	Sur 22	Sur 5	Sur 3
							Classes de langues					
Voyage	1 fois	28	226	254	14.96	85.04	24	8	1	3	0	0
	régulier	10	244	254			8	3	1	2	1	0
Animation	1 fois	43	211	254	22.44	77.56	35	11	4	4	1	2
	régulier	14	240	254			7	4	3	2	0	0
Jumelage	1 fois	21	233	254	16.93	83.07	17	9	2	1	0	1
	régulier	22	232	254			16	4	2	5	1	0
Projet UE	1 fois	10	244	254	8.27	91.73	8	5	1	0	0	0
	régulier	11	243	254			8	5	1	1	1	0
Fonds spécifiques?		25	216	241	10.37	89.63	22	8	3	3	1	0
Clubs / Ateliers		76	167	243	31.28	68.72	74	21	3	5	0	0

Les résultats ci-dessous sont basés sur une étude 354 classes de langues, le nombre total d'écoles varie selon les questions :

### Le choix des langues fait par les parents

26. Les familles ont-elles le choix de la langue ?
27. Les langues proposées dans le collège du secteur sont-elles les mêmes que celles enseignées en CM2 ?
28. La langue peut-elle être un critère de dérogation ?

	OUI	NON	Total école	% total oui	%total non	Classes de langues					
						Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Chinois
						Sur 229	Sur 75	Sur 19	Sur 22	Sur 5	Sur 3
Choix par familles	22	216	238	9.24	90.76	24	7	0	0	1	0
Collège / CM2	224	17	241	92.95	7.05	211	70	13	5	4	3
Dérogation?	120	72	192	62.50	37.50	104	34	7	7	2	2

### Perspectives :

29. Pensez vous que l'enseignement des langues dans votre école va être amené à se développer dans les 10 prochaines années?
30. Pensez-vous que l'enseignement des langues en France est en retard par rapport aux autres pays européens ?
31. Etes vous favorables à la création d'un programme européen de formation des assistants de langues étrangères ?

	OUI	NON	Total école	% total oui	%total non	Classes de langues					
						Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Chinois
						Sur 229	Sur 75	Sur 19	Sur 22	Sur 5	Sur 3
Dvlpt 10 ans?	210	14	224	93.75	6.25	189	60	12	15	4	3
Retard / UE?	177	20	197	89.85	10.15	161	54	12	11	4	3
Programme UE?	176	13	189	93.12	6.88	158	56	11	13	3	1

## A 2.2 Réponses au questionnaire adressé aux parents

## Votre perception de l'enseignement des langues dans les classes de vos enfants

Les textes officiels relatifs à l'enseignement des langues étrangères prévoient l'enseignement de l'anglais, de l'allemand, de l'espagnol, de l'italien, du chinois, de l'arabe.

- 1 Que pensez-vous de ce choix ?
- 2 Quelles langues sont enseignées dans l'école de votre enfant ?
- 3 Souhaiteriez-vous l'enseignement d'autres langues, si oui pourquoi ?
- 4 Connaissez-vous le professeur qui assure l'enseignement la langue étrangère de votre enfant ?

Choix des langues	Enrichit les connaissances, développe l'esprit	Contre (trop jeune)	NSP	Bon mais insuffisant		NSP
	167	5	56	24		0
%	66,27	1,98	22,22	9,52		
Langues enseignées	Anglais	Anglais +italien	Espagnol	Anglais + Chinois	Allemand	Anglais +Allemand
	40	12	84	73	28	15
%	15,87	4,76	33,33	28,97	11,11	5,95
Enseignement d'autres langues ?	Non	Oui (la langue maternelle de l'enfant)	Oui, anglais car pas proposé dans l'école	NSP		Oui pour développer les échanges internationaux et enrichir avant le collège
	77	21	30	65		59
%	30,56	8,33	11,90	25,79		23,41
Professeur de langue connu ?	Oui	non	NSP			
	125	121	6			
%	49,60	48,02	2,38			

- 5 Quelle importance accordez-vous à l'enseignement des langues étrangères dans le primaire?
- 6 Pensez-vous que l'enseignement des langues étrangères est utile à votre enfant, Pourquoi ?
- 7 Comment définiriez-vous votre attitude et celle de vos enfants face à l'enseignement ?

Importance et utilité des langues ?	Important pour compréhension du monde et découverte de cultures	Important pour préparation au collège / pour l'avenir	Grande importance	Comme les autres matières	NSP
	101	98	40	2	11
%	40,08	38,89	15,87	0,79	4,37
Attitude des enfants	Active/enthousiaste	Attentive	Passive/lassée	Indifférente	NSP
	126	104	9	8	5
%	50,00	41,27	3,57	3,17	1,98
Attitude des parents	Active/enthousiaste	Attentive	Passive/lassée	Indifférente	NSP
	115	118	4	9	6
%	45,63	46,83	1,59	3,57	2,38

- 6 Quelles améliorations souhaiteriez-vous apporter à l'enseignement des langues dans le primaire ? Par exemple au niveau des moyens humains, des heures, du matériel pédagogique.

Améliorations à cet enseignement	Plus d'heures	Plus de moyens, de travail oral et audiovisuel	Commencer plus tôt	voyages et autres activités	NSP
	74	98	5	27	48
%	29,37	38,89	1,98	10,71	19,05

### Votre avis en tant que parent et votre implication dans l'apprentissage des langues par votre enfant

- 12 Comment vos enfants perçoivent-ils l'apprentissage d'une langue étrangère ?
- 13 Si vous aviez le choix, quand souhaiteriez-vous que votre enfant commence les classes de langue, pourquoi ?
- 14 Avez-vous envisagé de proposer des cours de langue hors de la classe à vos enfants ?  
Pour quelles raisons ?
- 15 Pouvez-vous aider vos enfants à pratiquer la langue étrangère qu'ils apprennent ?
- 16 Par quels moyens ?
- 17 Appartenez-vous à une famille biculturelle ?
- 18 Quelles initiatives aimeriez-vous proposer afin de promouvoir l'apprentissage des langues vivantes dans l'école de votre enfant ?
- 19 Votre enfant a-t-il participé aux projets éventuellement proposés (voyages, jumelages).

En quelle classe débiter ?	Maternelle	CP	CE1 ou CE2	Grandes classes (CM1, CM2, 6e)	NSP
	84	58	48	22	40
%	33,33	23,02	19,05	8,73	15,87
Cours hors temps scolaire ?	Oui	Non (trop cher ou manque de temps)	Oui mais pas dans le quartier	NSP	
	76	142	2	32	
%	30,16	56,35	0,79	12,70	0,00
Aide des parents	Aide avec connaissance de base de la famille	Aide car langue maternelle	Incapable	Avec des cours, livres, voyages, DVDs...	NSP
	118	23	57	44	10
%	46,83	9,13	22,62	17,46	3,97
Famille biculturelle ?	Oui	Non	NSP		
	109	111	32		
%	43,25	44,05	12,70	0,00	0,00
Projets dans l'école ?	Oui	Non	NSP		
	90	148	14		
%	35,71	58,73	5,56	0,00	0,00

## **Bibliographie**

•• « La diversité culturelle et la pluralité linguistique dans la société de l'information », Conférence régionale Europe/Amérique, Bucarest 7-9 novembre 2002.

Le site de l'unesco :

••[http://portal.unesco.org/fr/ev.phpURL\\_ID=29009&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.phpURL_ID=29009&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

••UNESCO, *Atlas des langues en péril dans le monde*, Paris, Éditions Stephen A. Wurm, 1996.

••Daniel Perrin, *L'impact des nouvelles technologies*, Paris, Éditions d'Organisation, 1993.

•• [www.education.gouv.fr/thema/langue](http://www.education.gouv.fr/thema/langue)

••<http://cndp.fr/vei> (Centre national d'étude pédagogique)

••<http://www.ciep.fr/> (Centre Internationale d'Etude pédagogique)

••<http://oraprod.eurydice.org/index.shtml>

« L'enseignement des langues étrangères en milieu scolaire en Europe », 2001